

## Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 09 février 2016

convocation 01 février 2016

PRESENTS : Pierre GILBERT , Jean-Louis DELORME , Martine DUCLOS, André REYDELLET, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jacques CALLAND, Jean-Yves BUCHOT , Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT , Patrick ANDREY, Philippe LAMARD représenté par sa suppléante Eliane VIOLET, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO , Raymond VINCENT , Jean-Louis BRIDE représenté par son suppléant Guy DUCHENE , Nicole VELON, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Cyril JOURNEAUX , Josiane CARRETIE , Claude BONNE, Martine MATIAS, Fabienne BOUVIER, Pascal RAVIER , Alain BORGES, Isabelle BRANCHY.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Marie –Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS. Selon l'arrêté préfectoral n° BCTC/PR/2015/1125 du 22 décembre 2015 la commune d'Arinthod est représentée par 6 conseillers communautaires, à ce jour 2 conseillers supplémentaires n'ont pas été élus au sein du conseil municipal.

Michel RAFFIN, Frédéric JACQUEMIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Pascal FEAU, Christelle CHAVARD, Jean-Paul COULON, Michel SOUSSIA, Jean-Claude NEVERS, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

INVITE absente: Hélène PELISSARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine DUCLOS.

Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence.

### Rendu des décisions

Renouvellement de la ligne de trésorerie qui permet d'assumer le décalage entre la date de paiements des dépenses et celles de versement des subventions:

Montant : 500 000 € Organisme : Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté

Taux : T4M + marge 1.20 %

### Compte - rendu de la commission assainissement.

Point sur les travaux et études en cours :

Réseaux DESSIA et GIGNY	CORNOD
CERNON Citée EDF	Zonages
Plan épandage ARINTHOD	

Zonages – validés

MONTREVEL	LOUVENNE
FETIGNY	

Zonages : Enquêtes terminées :

LA BOISSIERE	VECSCLES
--------------	----------

Zonages - enquêtes publiques en cours et date de démarrage

VALFIN SUR VALOUSE	09/02/2016
BOURCIA	11/02/2016
MARIGNA SUR VALOUSE	20/02/2016
BROISSIA	08/02/2016
MONTAGNA LE TEMPLIER	02/03/2016

Projets de zonages restants à approuver sur la première tranche :

ARINTHOD –	CHISSERIA
LAVANS / VALOUSE	FLORENTIA
MONTFLEUR	GIGNY / SURAN
THOIRETTE	SAINT HYMETIERE
AROMAS	CORNOD - VILLETTE
CHEMILLA	

Le Président rappelle que la commune de FLORENTIA a constitué avec d'autres communes une commune nouvelle qui, à sa connaissance n'a pas encore opté pour un EPCI de rattachement. Ces motifs justifient le report du zonage.

Il rappelle aussi les décisions des conseils municipaux de LAVANS / VALOUSE et de MONTFLEUR qui ont décidé que ces villages relèveraient de l'assainissement non collectif.

Compte tenu de la configuration de la commune de MONTFLEUR et des contraintes fortes pour mettre aux normes les assainissements individuels, la mise en place d'un assainissement collectif semble judicieuse. Le Président précise que la réalisation de l'assainissement collectif avec les frais à la charge des particuliers (déconnexion d'eaux pluviales, raccordement...) est chiffré à 828 740 € TTC pour le bourg, 254 873 € TTC

pour le hameau de Barézia et 492 298 € TTC pour Pont des Vents contre respectivement 724 900 €, 233 200 € et 281 600 € pour la mise aux normes d'assainissements individuels.

Pour les communes ayant un assainissement collectif, les zones même constructibles non desservies par le réseau sont placées en assainissement non collectif.

Suite à la présentation de tableaux synthétiques, le conseil communautaire décide que la réalisation d'assainissement collectif sur CHEMILLA et SAINT HYMETIERE, MONTFLEUR, CEFFIA est plus judicieuse. Les enquêtes publiques pour les zonages seront mises en attente sur ces communes afin de pouvoir zoner correctement les secteurs concernés par l'assainissement collectif. Des études permettant de définir les projets en assainissement collectif commenceront en 2016 sur ces communes. Dans l'attente de validation des zonages, les foyers de MONTFLEUR restent assujettis à la redevance d'assainissement non collectif et paieront la Participation pour Frais de Raccordement (PFR) lorsque les travaux seront réalisés.

Zonages relevant de la dernière tranche :

LA BALME D'EPY	CERNON	MONNETAY	CHATONNAY
CEZIA	CHARNOD	CONDES	COISIA
ST JULIEN-SURAN	DESSIA	DRAMELAY	GENOD
LAINS	LEGNA	SAVIGNA	VILLECHANTRIA
VOSBLES			

Les réunions de démarrage ont eu lieu le 24 novembre 2015. Le bureau d'études GEOPROTECH enverra le dossier à chaque commune.

**Validation des zonages d'assainissement sur les communes de La BOISSIERE et VESCLES**

A l'unanimité le conseil communautaire valide les zonages d'assainissement en non collectif sur le bourg et les hameaux de la commune de VESCLES et de La BOISSIERE

**Approbation de projets zonages d'assainissement**

Par 31 voix pour                      0 voix contre                      2 abstentions

Le conseil communautaire décide de soumettre à enquête publique le zonage d'assainissement tel que présenté et autorise le président à signer toutes les documents nécessaire sur les communes d'ARINTHOD, de LAVANS sur VALOUSE, de CHISSERIA, de THOIRETTE et de GIGNY sur SURAN.

**Approbation des comptes de gestion - exercice 2015,**

Pour chacun des budgets annexes suivants : Natura 2000, chaufferie bois logements temporaires, PFC (Plastique Franc -Comtois), Bergerie « les Perris », zone intercommunale « en Chacour »,

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires présents approuvent à l'unanimité ces comptes de gestion.

**Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2015 et affectation du résultat**

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs

*1. Natura 2000*

Le Président remercie l'équipe Natura pour leur engagement professionnel et souhaite la bienvenue à Céline Roux qui remplace Miek GILLES qui a choisi de quitter la collectivité

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	RESULTAT de clôture après restes à réaliser
Fonctionnement	152 201.60 €	172 600.44 €	20 395.84 €	-150 477.21 €	- 130 081.37 €
Investissement	9 852.82 €	10 387.15 €	534 84 €	- 2 424.32 €	- 1 889.99 €

Les dépenses de frais de secrétariat sont remboursées annuellement par les collectivités incluses dans le périmètre Natura 2000 en fonction de leur superficie.

Les autres dépenses liées à l'activité Natura 2000 (animation et études) sont intégralement remboursées par l'Etat (50 % du montant HT +TVA) et par l'Europe (50 % du montant HT) sous réserve d'être validées au budget prévisionnel présenté durant le premier semestre pour l'exercice suivant, sans distinction fonctionnement et investissement contrairement à la comptabilité publique. Le décalage entre la date de paiement des factures et leur remboursement explique le déficit de fonctionnement.

Les conseillers communautaires approuvent à unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment l'absence de résultat de fonctionnement à affecter.

#### 2. Chaufferie-Bois

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2015)	RESULTAT de clôture
Fonctionnement	321 856.22 €	275 316.33 €	- 46 539.89 €	- 20 936.66 €	- 67 476.55 €
Investissement	788 437.79 €	843 073 86 €	+ 54 686.07 €	- 70 592.92 €	- 15 956.85 €

restes à réaliser (solde subventions ADEME)= recette investissement = 14 748 €

La gestion 2015 est marquée par le réaménagement du prêt de 820 000 € souscrit en 2009 auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté qui génère une différence de 47 312.11 € par rapport au coût initial de l'emprunt. Cette démarche a eu pour conséquence des écritures d'ordre qui masquent la gestion réelle reprise ci-dessous

	DEPENSES	RECETTES	GESTION 2015
Fonctionnement	250 075.08 €	275 316.33 €	+ 25 241.25 €
Investissement	125 870.91 €	108 725.84 €	- 17 145.07 €

Le montant de la vente d'énergie permet de couvrir les coûts de production limités grâce aux interventions des agents techniques de la collectivité qui assurent l'entretien des installations conjointement avec la société de maintenance et les réparations.

La granulométrie et la qualité des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie correspondent aux critères pour un fonctionnement correct des chaudières en assurant un fort taux de couverture bois et très peu de dysfonctionnements.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires confirment qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter

#### 3. Logements temporaires.

Ce type de location permet de répondre à un besoin social (accueil de tourisme, contrat de travail temporaire, personnes en attente de trouver une location pérenne). Les travaux réalisés en 2013 (transformation de 2 appartements en un seul) améliorent l'offre, le logement est loué à un jeune couple de façon pérenne, l'autre logement est également loué.

Pour des raisons comptables, cette réalisation qui a bénéficié de subventions importantes et sa gestion, figure dans un budget spécifique alors qu'il conviendrait d'appréhender les chiffres toutes locations confondues car la collectivité offrent à la location 8 logements adaptés, 4 à Arinthod et 4 à Aromas. Tous logements confondus, la gestion 2015 dégage un excédent de 3 285.65 €

Les résultats de clôture 2015 présente un déficit de fonctionnement de 11 913.33 € et un déficit d'investissement de 5 026.22 €.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les délégués communautaires confirment qu'il n'est pas possible d'affecter de résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

#### 4. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche » qui a aidé à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (1 367 000 € emprunté en 2007 pour une durée de 15 ans) et la taxe foncière est intégralement remboursée.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 191 770.28 € et d'investissement : - 24 702.33 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 24 702.33€ à l'article 1068.

#### 5. Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt (138 500 € emprunté en 2007 pour une durée de 20 ans), la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de clôture de 69.95 €  
Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 2 886.83 € à l'article 1068.

#### 6. Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks, ce qui nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 113 520.25 € en investissement et + 19 343.64 € en fonctionnement.

Sur 39 000 m2 aménagés lors de la première tranche, il reste environ 10 600 m2 à vendre  
Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

### ✚ Vote des budgets primitifs 2015 pour les budgets annexes

Aucun délégué ne demande le vote à bulletin secret de ces documents budgétaires

#### 1. Natura 2000

La section de fonctionnement s'équilibre à 362 550 € dont 130 082 € de report négatif. Elle regroupe les frais internes de secrétariat, les crédits obligatoires d'amortissement, les études retenues dans le cadre de Natura 2000 (101 850 €) et les frais d'animation du document d'objectifs (121 057 €). Depuis 2015, l'Etat et Europe ont revu à la baisse le montant éligible des dépenses au remboursement Etat Europe liées à l'animation du DOCOB, pour mémoire il était de 131 450 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 731 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### 2. Chaufferie-bois

Aucune remarque particulière.

La section de fonctionnement s'équilibre à 373 324 € et celle d'investissement à 136 131 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### 3. Logements temporaires

La section d'investissement s'équilibre à 15 754 € et celle de fonctionnement à 31 623 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget primitif tel qu'il leur fut présenté

#### 4. Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

La section d'investissement s'équilibre à 124 343 € et celle de fonctionnement à 344 223 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### 5. Ferme relais « les Perris »

La section d'investissement s'équilibre à 15 217 € et celle de fonctionnement à 12 289 € (les loyers couvrent les dépenses).

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### 6. Zone d'activités « en Chacour »

La section d'investissement s'équilibre à 418 112 € et celle de fonctionnement à 321 084 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### ✚ Compte - rendus de commissions : tourisme.

Madame CARETTIE Vice - Présidente référente du domaine tourisme et tous les délégués accueillent avec plaisir Carole MAGREULT D'ATTOMA qui « remplace » Clémence DUROCHAT.

Le travail de vision prospective du tourisme en Petite Montagne réalisé par Bruno Tamaillon, "Tams Consultants" qui a pris la suite du diagnostic réalisé par le Comité Départemental du Tourisme est présenté.

Tams Consultant a indiqué 4 orientations stratégiques pour le développement touristique du territoire.

Axe 1 : grand tourisme bord de l'eau. Ce secteur a un potentiel de tourisme de proximité probablement sous-exploité. Ce secteur pourrait être plus développé en mettant en œuvre des projets d'envergure sur Condes et Thoirette, en aménageant les bords de l'Ain et en mettant en valeur le Pic d'Oliferne.

Axe 2 : tourisme de l'essentiel : cet axe comporte une valorisation des sites majeurs de l'art roman, une animation des bourgs et des villages et le développement de l'itinérance dans des sites comme Cornod, Andelot, Montfleur.

Axe 3 : adapter les structures d'accueil : Développement des hébergements : accompagnement de la montée en gammes (classement, labellisation), dynamisation des campings, Café-restauration-boutique, Signalétique (routière, randonnée, Natura 2000), équipements d'accueil : parking, aire de pique-nique, belvédères, points Information

Et enfin la communication - axe transversal – qui ne doit pas être oublié et qui véhicule l'image de la communauté de communes.

Lors de cette commission, des projets en cours, à l'initiative des communes

### **THOIRETTE**

La première phase (hors création de camping, parkings, aire de jeux...) est chiffrée à 731 000 € HT (pour le génie écologique, la création de pontons, la mise à l'eau et les cheminements). L'agence de l'eau pourrait financer à 50%. La mise en place de services tel que snack, point de location de pédalo, gîte... est à réfléchir

La question du transfert de la compétence tourisme est posée. Toutefois, la commune peut porter le projet avant le transfert de compétence.

### **CORNOD**

Le projet de la commune, travailler en partenariat avec Jurahabitat qui consiste à créer un commerce de proximité et un restaurant est chiffré à 225 000 € et à 100 000 € pour déplacer la mairie. Une boucle de randonnée compléterait l'offre sur le village.

### **MONTFLEUR**

L'idée de la commune est de créer un « sentier du patrimoine » dans le village. Des contacts ont été pris avec l'ordre des Chartreux et la DRAC. Le bâtiment du Montfleuri serait réhabilité et transformé en restaurant gastronomique (produits locaux) et en hébergement de groupes (dont cavaliers).

### **GIGNY**

L'Adapemont souhaite engager des fouilles archéologiques pour retrouver l'avant nef de l'église de Gigny. Le coût estimé est de 230 000 €. Cette association pourrait porter le projet si les financements sont suffisants (minimum 80%).

Faire de GIGNY une étape de l'itinéraire clunisien est une idée en gestation d'autant plus que le café-restaurant pourrait être repris par la commune.

Ensuite, il pourrait être envisagé de fouiller le cloître (seul exemplaire carolingien), mais le coût dépasserait les 700 000 €.

### **D'autres actions**

L'Adapemont porte d'autres projets :

- exposition artistique sur la Petite Montagne, du XVIIIe siècle à nos jours ;
- des ouvrages touristiques (promenades et rando autour des lacs, sites mystérieux du Jura) ;
- le chantier d'Oliferne qui va fêter ses 20 ans
- le travail sur les sentiers de randonnée.

L'Adapemont souhaite que la Communauté de Communes reprenne l'atelier Marichy, atelier inscrit aux Monuments historiques qui est à vendre. Il conviendrait de trouver un artisan pour reprendre, mais la question est complexe : un artisan pourrait-il en vivre ? Comment faire de ce site un pôle touristique du territoire ?

La Vice-Présidente souligne la nécessité de trouver des priorités dans les projets à conduire. Le tourisme génère des retombées économiques et qu'il convient de doper ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 22 heures en indiquant qu'un prochain conseil communautaire est prévu le 17 mars 2016.